Udaf
UNIS POUR LES FAMILLES

Devenez représentant familial

à la CAF pour défendre les familles de votre territoire

Votre mission en pratique

• **Une mission bénévole :** La mission du représentant familial est un engagement bénévole au nom de l'Udaf de votre département, que vous représentez au sein de la CAF. Vous pouvez postuler en tant que titulaire ou suppléant.

• **Des échanges :** Vous travaillez en collaboration avec les 8 membres de la délégation Udaf à la CAF.

• **Un temps d'engagement défini :** Vous consacrerez en moyenne deux à trois jours par mois pour les réunions, lire la documentation, échanger avec les membres de votre délégation et élaborer la position de l'Udaf.

• **Des absences compensées :** Vous pouvez justifier vos absences auprès de votre employeur pour être présent aux Conseils d'administration ou aux commissions de la CAF. Votre salaire est maintenu et votre employeur est remboursé.

• **Un soutien pour défendre les familles :** L'Unaf, l'Uraf et l'Udaf mettront des outils à votre disposition : réunions d'échanges, journées de formations-informations, magazine d'information des représentants…

Engagez-vous en tant que représentant familial à la Caisse d'Allocations familiales (CAF) pour l'Udaf de votre département en 2026 (mandat de 4 ans).

Les missions et rôles du représentant familial à la CAF

Porter la parole des familles

Vous intégrez une **délégation composée de 4 titulaires et 4 suppléants** pour défendre l'ensemble des familles lors du Conseil d'administration et des commissions (action sociale, aides individuelles, recours amiable...) de la CAF de votre département.

- **Échanger avec les autres membres** de votre délégation et votre chef de file.
- **Construire une position politique claire** au service de toutes les familles avec l'aide de votre Udaf et les informations mises à votre disposition par l'Unaf. Vous ne représenterez plus uniquement l'association familiale dans laquelle vous militez.
- **Voter les budgets et dégager les priorités d'action sociale** dans votre département.

Avoir une vision globale et pratique des problématiques familiales

Avec l'accompagnement de votre Udaf et de l'Unaf, vous maîtriserez :

- les **enjeux familiaux**, les besoins, attentes et difficultés des familles ;
- les **particularités de votre département** en matière de couverture des services aux familles (besoins en assistants maternels, en crèches, en médiation familiale…).

Sophie Auguste, *Présidente de la CAF d'Eure-et-Loir et cheffe de file de la délégation de l'Udaf*

« C'est une représentation hyper intéressante, riche en échanges. Nous sommes 8 représentants Udaf : cela crée un vrai esprit d'équipe. Notre boussole : l'intérêt des familles. On imagine que la CAF ne s'occupe que de prestations, mais il y a aussi le champ très vaste de l'action sociale : petite enfance, hébergement, services… Quand je croise les bénéficiaires, je mesure toute la portée de mon engagement. Foncez ! C'est passionnant. »

Être représentant familial, c'est :

- **Défendre et porter la parole de toutes les familles,** y compris de celles qui ne l'ont pas.
- **Prendre des décisions aux conséquences directes** et concrètes pour les familles (attribution d'aides individuelles, soutien financier à des associations...).
- **Participer à la vie démocratique dans son département,** sans pour autant être dans un parti politique, en agissant en tant que « corps intermédiaire » au même titre que les syndicats et le patronat.
- **Contribuer à la gouvernance de la Sécurité sociale** française en défendant des valeurs d'universalité et de solidarité.
- **Se former** sur une mission technique et gratifiante intellectuellement (connaissance des prestations familiales et sociales, suivi des réformes sur la petite enfance, la parentalité, la jeunesse...).
- **Se créer un réseau** avec des membres d'associations et des professionnels du domaine de la protection sociale.

En chiffres

La Caisse d'Allocations Familiales

101 Caisses d'Allocations Familiales

800
représentants familiaux qui siègent au quotidien dans les Conseils d'administration CAF

13,5 millions
d'allocataires et 32,3 millions de personnes couvertes, dont 13,5 millions d'enfants

Chiffres issus du rapport d'activité 2023 de la branche Famille de la Sécurité sociale, Cnaf

104,5 milliards
d'euros de prestations versées, dont 6,5 milliards au titre de l'action sociale

À noter

Afin de répondre à toutes vos questions, une formation vous est proposée :
« Administrateur de CAF: pourquoi pas moi ? »
en visioconférence le 18 ou le 20 septembre 2025 de 9h30 à 12h30.
Inscription et renseignement : unafor@unaf.fr

Comment candidater à la fonction de représentant familial à la CAF ?

- **Rapprochez-vous de l'Udaf de votre département** pour vous faire connaître et les informer de votre souhait de candidater au poste.
- **Interrogez-vous pour savoir si vous souhaitez être titulaire ou suppléant.** Assurez-vous de pouvoir consacrer le temps nécessaire à cette mission de représentant familial.
- **Rencontrez le chef de file de la délégation,** pour vous présenter et échanger sur le fonctionnement de la délégation.
- Votre Udaf peut vous mettre en rapport avec d'autres représentants familiaux. **N'hésitez pas à discuter avec eux et à les interroger sur leur expérience.**
- Une fois que l'Udaf a validé votre candidature auprès de son Conseil d'administration, il vous faudra **remplir un dossier complet pour votre désignation** à la CAF.

Conditions pour candidater

- **Être âgé de 18 ans à 65 ans** au moment de la date de nomination.
- **Ne faire l'objet d'aucune condamnation** mentionnée aux articles L. 6 et L. 7 du code électoral (suppression du droit de vote et d'élection, condamnation à certaines infractions pénales).
- **Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation à une peine correctionnelle** prononcée en application des dispositions du code de la Sécurité sociale ou, dans les cinq années précédant la nomination, à une peine contraventionnelle prononcée en application de ce code.
- **Être à jour de ses cotisations sociales.**
- **Ne pas avoir de fonctions par ailleurs** qui pourraient générer des conflits d'intérêts ou des manquements déontologiques (se renseigner auprès de votre Udaf).

Conditions recommandées par le réseau • Unaf • Udaf • Uraf

- **Être adhérent d'une association familiale** membre de votre Udaf.
- **Être en charge d'un enfant de moins de 25 ans** ou d'une personne en situation de handicap.

Pour en discuter, votre contact :

Prénom, Nom
prenom.nom@udafxx.fr
01 23 45 67 89

Udaf XX
123, chemin des Familles
12 345 ARC-EN-CIEL
www.udafxx.fr

© Création hawaii communication - mars 2025 | Ne pas jeter sur la voie publique